Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260221-D202605-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	6

Vote
A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 05/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Février à 9:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes : DELAUNAY Marie-Annick, HEBBE Joëlle, PERRIN Denise, MM : BELLOIR François, DEMY Nicolas,
Excusés : FAUCHEUX Régis, ROUL Ludovic
Absents : MENEUST Fabien, VAN VAERENBERGH Jérôme

A été nommée secrétaire : PERRIN Denise

2026-05 – Vote des taux d'imposition de fiscalité directe pour l'année 2026

Propositions du maire :
Taxe foncière sur le patrimoine bâti
Proposition : 33,66%
Taxe foncière sur le patrimoine non bâti
Proposition : 36,34%
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
Proposition : 11,40%
Après délibération, l'ensemble du conseil municipal adopte les taux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN 35640

Secrétaire de séance
PERRIN Denise

Publicité des actes de la commune par publication papier le 05/03/2026